

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2011

PERMIS EXCLUSIFS DE RECHERCHES D'HYDROCARBURES, EXPLORATION
ET EXPLOITATION SUR LE TERRITOIRE NATIONAL - (n° 3392)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 25

présenté par

Mme Orliac, M. Giraud, Mme Berthelot, M. Likuvalu, M. Charasse, M. Giacobbi,
Mme Girardin, Mme Jeanny Marc, Mme Pinel et Mme Robin-Rodrigo

ARTICLE 2

Rédiger ainsi cet article :

« Les permis exclusifs de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux non conventionnels sont abrogés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir au texte initial de la proposition de loi qui prévoyait l'abrogation des permis déjà accordés.